

## TITRE VII. REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER INTERDEPARTEMENTAUX U13 A U20

### A) PRINCIPES GENERAUX COMMUNS A TOUTES LES CATEGORIES D'AGE

#### **Principe général du règlement sportif particulier**

Conformément à l'article 5 des Règlements Sportifs Généraux du Comité, le règlement sportif particulier des compétitions interdépartementales U13 à U20 est un complément au règlement sportif général des championnats départementaux. Il ne peut pas être contradictoire avec ce dernier, pour tout litige, le règlement général s'appliquera.

De la même manière, les points non évoqués dans le présent règlement sportif particulier seront traités conformément au règlement général.

#### **Article 1 Principe et catégories concernées**

| Féminines  | Masculins   |
|--|---|
| <b>U13 F 2006-2007</b> : Compétition réservée aux joueuses U12-U13 ainsi qu'aux joueuses U11 (2008) régulièrement surclassé(e)s. | <b>U13 M 2006-2007</b> : Compétition réservée aux joueurs U12-U13 ainsi qu'aux joueurs U11 (2008) régulièrement surclassé(e)s.          |
| <b>U15 F 2004-2005</b> : Compétition réservée aux joueuses U14-U15 ainsi qu'aux joueuses U12-U13 régulièrement surclassé(e)s.    | <b>U15 M 2004-2005</b> : Compétition réservée aux joueurs et joueuses U14-U15 ainsi qu'aux joueurs U12-U13 régulièrement surclassé(e)s. |
| <b>U18 F 2001-2003</b> : Compétition réservée aux joueuses U16-U17-U18 ainsi qu'aux joueuses U14-U15 régulièrement surclassées   | <b>U17 M 2002-2003</b> : Compétition réservée aux joueurs U16 – U17 ainsi qu'aux joueurs U14-U15 régulièrement surclassés.              |
|  | <b>U20 M 1998-1999-2000</b> : Compétition réservée aux joueurs U18-U19-U20 ainsi qu'aux joueurs U16-U17 régulièrement surclassés.       |

#### **Article 2 Engagements**

##### 2.1 Engagements initiaux

Les championnats Interdépartementaux sont ouverts aux équipes des clubs membres du Comité du Puy-de-Dôme et à ceux bénéficiant d'un rattachement dérogatoire. Les engagements sont libres et doivent être saisis en ligne sur le site du Comité du Puy-de-Dôme **avant le 19 septembre 2018**.

Il se font en fonction du ranking régional qui détermine les équipes qualifiées pour les poules « Hautes » et les équipes qualifiées pour les poules « Basses ».

Les engagements doivent parvenir au Comité du Puy-de-Dôme

Le droit d'engagement dans la compétition est collecté pour l'ensemble des clubs par le Comité du Puy-de-Dôme qui reversera au Comité de l'Allier et du Cantal l'intégralité des sommes perçues pour les équipes de leurs territoires respectifs.

Une équipe qualifiée en Poule « Hautes » peut demander de manière motivée sa rétrogradation en poule « Basses » au moment de l'engagement et réciproquement. Toutes les demandes seront étudiées par la Commission Interdépartementale Jeunes lors de la composition des poules.

##### 2.2 Engagements complémentaires en cours de saison

Avant le début de chacune des phases, des engagements complémentaires peuvent être faits :

- **Avant le 21 octobre 2018** pour les engagements en Phase 2 de championnat ; les équipes ainsi engagées intégreront les poules du niveau « Poules Basses ».
- **Avant le 16 décembre 2018** pour les engagements en Phase 3 ; les équipes ainsi engagées intégreront les poules du niveau « Interdépartementale 2 ».

**Article 3 Ranking et qualifications pour la saison suivante****A rédiger – En attente d'information de la Ligue Régionale****Article 4 Forfait pour les rencontres Aller simple****Pour les rencontres aller et retour, se référer au Règlements Sportifs Généraux****4.1 Forfait sur un déplacement égal ou supérieur à 40 km aller**

Cette équipe sera sanctionnée d'un forfait dont le montant sera calculé sur la base d'un déplacement de 3 voitures suivant le barème kilométrique en vigueur, cette sanction sera majorée d'une pénalité financière (forfait simple x 2).

Dans le cas d'un déplacement des arbitres désignés, le groupement sportif concerné remboursera les frais kilométriques ainsi que les frais des officiels selon le barème de l'arbitrage.

**4.2 Forfait sur un déplacement inférieur à 40 km aller**

Cette équipe sera sanctionnée d'une pénalité financière correspondant au montant du forfait simple (barème des dispositions financières).

Dans le cas d'un déplacement des arbitres désignés, le groupement sportif concerné remboursera les frais kilométriques ainsi que les frais des officiels selon le barème de l'arbitrage.

**4.3 Forfait sur une rencontre à domicile**

Lorsqu'une équipe d'un groupement sportif déclare forfait à domicile, elle sera sanctionnée d'une pénalité financière correspondant au montant du forfait simple (barème des dispositions financières).

Dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le groupement sportif concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés, au plus tard huit jours après la notification de la décision du Comité. Les frais de déplacement de l'adversaire seront calculés sur la base de trois voitures suivant le barème kilométrique adopté par le Comité Directeur (voir dispositions financières).

Les frais des officiels seront réglés selon le barème de l'arbitrage.

**Article 5 Arbitrage**

Les arbitres sont désignés par le Comité Départemental dans lequel se déroule la rencontre.

Ils sont indemnisés par le Comité du Puy-de-Dôme dans le cadre du dispositif « Tiers Payant »

**Article 6 Modifications réglementaires**

Les modifications du présent règlement sportif particulier et toutes décisions pouvant avoir une influence sur le déroulement des compétitions devront être adoptées par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Interdépartementale Jeunes, laquelle se sera assurée de l'accord préalable des Comités de l'Allier et du Cantal

## B) INTERDÉPARTEMENTALE U13 F

### Article 1 Equipes qualifiées

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 Système de l'épreuve – Montées et descentes

#### 2.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 2.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule.  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule.**

#### 2.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| Règles de participation championnats interdépartementaux |                     |                        |
|--|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                            | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|  | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)         | Licence C           | Sans limite            |
|  | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|  | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)         | Blanc               | Sans limite            |
|  | Vert                | Sans limite            |
|  | Jaune               | Sans limite            |
|  | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

Mixité

Mixité : Non autorisée

Nota : Toutefois pour la catégorie U13, la Commission Interdépartementale Jeune pourra autoriser la mixité d'une équipe après demande préalable du club concerné.

Cette équipe sera obligatoirement placée en catégorie masculine (1ère et 2ème phase poule basse et ID2 pour la 3ème phase) quelle que soit la répartition filles / garçons au sein de cette équipe. Pour la phase ID2, elle participera au classement et pourra disputer le titre de sa division (si un titre est en jeu) comme une équipe non mixte.

Si une équipe non mixte s'engage sur la 1ère ou 2ème phase (poules hautes ou basses) et qu'après la première rencontre disputée, l'intégration d'un nouveau joueur ou joueuse entraîne la mixité de l'équipe, l'équipe serait maintenue à son niveau mais serait déclarée hors classement et toutes les rencontres disputées auparavant seront déclarées perdues par pénalité. Si cette équipe participe à la première phase « poules hautes » elle intégrera obligatoirement le championnat ID2 pour la 3ème phase.

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**

4.1. Interdépartementale 1

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

4.2. Interdépartementale 2

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

## C) INTERDÉPARTEMENTALE U15 F

### Article 1 *Equipes qualifiées*

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 *Système de l'épreuve – Montées et descentes*

#### 6.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 6.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule.  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule.**

#### 6.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| <b>Règles de participation championnats interdépartementaux</b> |                     |                        |
|---|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                                   | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|   | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)                | Licence C           | Sans limite            |
|   | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|   | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)                | Blanc               | Sans limite            |
|   | Vert                | Sans limite            |
|   | Jaune               | Sans limite            |
|   | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

**Mixité**

Mixité : Non autorisée

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**
**8.1. Interdépartementale 1**

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

**8.2. Interdépartementale 2**

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

## D) INTERDÉPARTEMENTALE U18 F

### Article 1 Equipes qualifiées

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 Système de l'épreuve – Montées et descentes

#### 10.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 10.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)**

#### 10.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| <b>Règles de participation championnats interdépartementaux</b> |                     |                        |
|---|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                                   | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|   | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)                | Licence C           | Sans limite            |
|   | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|   | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)                | Blanc               | Sans limite            |
|   | Vert                | Sans limite            |
|   | Jaune               | Sans limite            |
|   | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

**Mixité**

Mixité : Non autorisée

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**
**12.1. Interdépartementale 1**

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

**12.2. Interdépartementale 2**

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

## E) INTERDÉPARTEMENTALE U13 M

### Article 1 Equipes qualifiées

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 Système de l'épreuve – Montées et descentes

#### 14.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 14.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)**

#### 14.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| <b>Règles de participation championnats interdépartementaux</b> |                     |                        |
|---|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                                   | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|   | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)                | Licence C           | Sans limite            |
|   | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|   | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)                | Blanc               | Sans limite            |
|   | Vert                | Sans limite            |
|   | Jaune               | Sans limite            |
|   | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

**Mixité**

Mixité : Non autorisée

Nota : Toutefois pour la catégorie U13, la Commission Interdépartementale Jeune pourra autoriser la mixité d'une équipe après demande préalable du club concerné.

Cette équipe sera obligatoirement placée en catégorie masculine (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase poule basse et ID2 pour la 3<sup>ème</sup> phase) quelle que soit la répartition filles / garçons au sein de cette équipe. Pour la phase ID2, elle participera au classement et pourra disputer le titre de sa division (si un titre est en jeu) comme une équipe non mixte.

Si une équipe non mixte s'engage sur la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> phase (poules hautes ou basses) et qu'après la première rencontre disputée, l'intégration d'un nouveau joueur ou joueuse entraîne la mixité de l'équipe, l'équipe serait maintenue à son niveau mais serait déclarée hors classement et toutes les rencontres disputées auparavant seront déclarées perdues par pénalité. Si cette équipe participe à la première phase « poules hautes » elle intégrera obligatoirement le championnat ID2 pour la 3<sup>ème</sup> phase.

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**
**16.1. Interdépartementale 1**

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

**16.2. Interdépartementale 2**

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

## F) INTERDÉPARTEMENTALE U15 M

### Article 1 Equipes qualifiées

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 Système de l'épreuve – Montées et descentes

#### 18.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 18.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)**

#### 18.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| <b>Règles de participation championnats interdépartementaux</b> |                     |                        |
|---|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                                   | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|   | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)                | Licence C           | Sans limite            |
|   | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|   | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)                | Blanc               | Sans limite            |
|   | Vert                | Sans limite            |
|   | Jaune               | Sans limite            |
|   | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

**Mixité**

Mixité : Non autorisée

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**
**20.1. Interdépartementale 1**

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

**20.2. Interdépartementale 2**

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

## G) INTERDÉPARTEMENTALE U17 M

### Article 1 Equipes qualifiées

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 Système de l'épreuve – Montées et descentes

#### 22.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 22.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)**

#### 22.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| Règles de participation championnats interdépartementaux |                     |                        |
|--|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                            | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|  | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)         | Licence C           | Sans limite            |
|  | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|  | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)         | Blanc               | Sans limite            |
|  | Vert                | Sans limite            |
|  | Jaune               | Sans limite            |
|  | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

Mixité

Mixité : Non autorisée

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**

24.1. Interdépartementale 1

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

24.2. Interdépartementale 2

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

## H) INTERDÉPARTEMENTALE U20 M

### Article 1 Equipes qualifiées

Toutes les équipes engagées sont qualifiées pour participer au championnat.

Les équipes sont réparties en 2 niveaux en fonction du ranking.

Pour chaque phase :

- Poules Haute et Interdépartementale 1 : 1 seule équipe par club (ou par CTC)
- Poules Basses et Interdépartementale 2 : Pas de limitation ; application des personnalisations

Important :

- Si au terme de la phase 1 ou 2, une équipe obtient le droit de participer à un championnat supérieur mais du fait de la présence d'une équipe de son club (ou CTC) dans le championnat concerné, son remplacement s'effectuera suivant l'ordre du classement.

### Article 2 Système de l'épreuve – Montées et descentes

#### 26.1. Phase 1

- Poules Hautes : 12 équipes retenues au ranking  
Les équipes sont réparties en 3 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple
- Poules Basses : l'ensemble des autres équipes engagées  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller simple

#### 26.2. Phase 2

- Poules Hautes : 8 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1  
(Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3<sup>ème</sup> au classement inter-poules)  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule sont qualifiées pour la Régionale 3. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)  
Les 6 équipes restantes sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1.**
- Poules Basses : 4 équipes qualifiées en fonction du classement de la phase 1 des Poules Hautes  
Les équipes issues des poules basses  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 4 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour  
**A l'issue de cette phase, les 6 premières équipes du classement inter-poules sont qualifiées pour l'Interdépartementale 1. En cas de nécessité, les équipes seront remplacées par les équipes suivantes au classement inter-poule)**

#### 26.3. Phase 3

- Interdépartementale 1 : 12 équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour
- Interdépartementale 2 : Les équipes qualifiées en fonction des résultats de la phase 2  
Les éventuelles équipes engagées en supplément  
Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes  
Les équipes se rencontrent par poule en rencontre aller-retour

**Article 3 Règles de participations**

| <b>Règles de participation championnats interdépartementaux</b> |                     |                        |
|---|---------------------|------------------------|
| Nombre de joueuses autorisées                                   | Domicile            | 5 minimum / 10 maximum |
|   | Extérieur           | 5 minimum / 10 maximum |
| Types de licences autorisées<br>(nombre maximum)                | Licence C           | Sans limite            |
|   | Licence C1, C2 ou T | 5                      |
|   | Licence AS          | 7                      |
| Couleur de licence autorisés<br>(nombre maximum)                | Blanc               | Sans limite            |
|   | Vert                | Sans limite            |
|   | Jaune               | Sans limite            |
|   | Orange              | Sans limite            |

**Les licences C1 – C2 – T ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause ne pas dépasser le nombre de CINQ.**

**Mixité**

Mixité : Non autorisée

**Article 4 Phase finale Attribution des titres**
**28.1. Interdépartementale 1**

ID1 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

**28.2. Interdépartementale 2**

ID2 Une finale CD03 et une finale Comité/CD15  
 Organisation et modalités à charge des Comités (03 et 63)  
 Chaque Comité devra respecter le planning suivant :  
 Si ½ finales 18/19 mai – Finales 25/26 mai

**I) FINALES DEPARTEMENTALES JEUNES (63+15)**

---

Pour les catégories U13 à U20, chaque Comité récupère ses équipes issues de son territoire les mieux classées en ID1 et ID2 pour organiser un play-off départemental avec à la clé un titre de champion départemental et un de vice-champion.

Pour l'ensemble des catégories et des niveaux :

Etablissement d'un classement général inter-poules selon les règlements sportifs généraux.

1/2 finales = 1er reçoit 4ème et 2ème reçoit 3ème (\*)

Match simple chez le mieux classé

Finale = plateau événementiel avec les vainqueurs des 1/2 finales. Pas de rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place

(\*) Pour les niveaux organisés en 2 poules, lors des 1/2 finales, priorité sera donnée au croisement des poules sur le classement inter-poules